



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/257

S/17116

22 avril 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 72, 73, 132, 133 et 138
de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT
ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 18 avril 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué au Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Afghanistan le 18 avril 1985, à 11 h 30, et que le Directeur du premier Département politique a porté à son attention les faits suivants :

* A/40/50/Rev.1.

Persistant dans leurs accusations mensongères et dénuées de fondement, les autorités militaristes pakistanaises ont prétendu une fois de plus que, le 14 avril 1985, un avion afghan avait pénétré dans l'espace aérien de Chitral et lâché deux bombes dans la région d'Arando. Elles ont en outre prétendu que deux appareils afghans ont pénétré dans l'espace aérien de Darah à 8 h 50 le 15 avril 1985 et lâché deux bombes sur une zone située à 7 km au nord-ouest de Darah et que le même jour à midi, deux autres avions afghans avaient pénétré jusqu'à 2 km à l'intérieur de l'espace aérien d'Arando et tiré 20 roquettes sur une zone située à 2 km au sud-est de cette localité. De même, elles ont affirmé que toujours le même jour à 15 h 16, deux autres appareils afghans auraient pénétré à 2 km à l'intérieur de l'espace aérien d'Arando et lâché une bombe sur une zone située à 2 km au sud-est de cette localité mais qu'ils n'avaient causé aucun dégât.

Après avoir mené une enquête approfondie sur ces accusations, le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan considère que les allégations pakistanaises sont malveillantes, dénuées de tout fondement et de toute réalité. En conséquence, il les rejette catégoriquement et déclare que le Gouvernement militariste pakistanais devrait s'abstenir de porter de telles accusations dépourvues de fondement contre la République démocratique d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 73, 132 et 133 et 138 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

